



79-2023

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés :

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME

Absents excusés

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : subvention ligue contre le cancer

Le Maire rappelle :

M le Maire rappelle que lors de la délibération des tarifs d'entrée du concert du 7 Octobre, il avait été décidé de verser une subvention à la ligue contre le cancer selon le nombre d'entrée.

Selon les recettes du concert soit 555 euros et un prix d'entrée de 5€, on a donc 111 entrées.

Ce qui veut dire qu'à la hauteur d'une participation pour la subvention à la ligue contre le cancer de 1 € par entrée.

La subvention s'élèverait à 111€

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le montant de la subvention.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

VERSER UNE SUBVENTION DE 111€

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le :19/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20231212-delib6-cm132023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du /12/2023